

# REGLEMENT INTERIEUR

## TEAM 4B45

---

### Article 1 : Financement et objet de l'association

Le membre qui obtient un don, une subvention devra le mettre à l'ordre de l'association TEAM 4B45 afin de pouvoir remettre un récépissé au sponsor. Ce dernier sera mis sur le compte de l'association et servira de fond au membre ayant obtenu ce soutien comme définit dans l'objet de l'association moins 10% servant au frais de fonctionnement de l'association.

### Article 2 :

Respect des règlements extérieurs liés à l'objet de l'association

### Article 3 :

Chaque membre s'engage à avoir un comportement correct et qui ne soit en aucun cas susceptible de gêner ou porter préjudice à quiconque.

### Article 4 :

En raison de ces engagements (article 1 et 2) chaque membre dégage les organisateurs de toutes fautes et déclare qu'il assumera pleinement ses responsabilités, sans aucune assistance ou contrepartie. Les membres s'engagent à renoncer à toutes poursuites à l'encontre du TEAM 4B45 pour tous dommages corporels ou matériels que l'utilisation de leur véhicule pourrait causer à leur personne ou à des tiers.

### Article 5 :

Chaque membre reconnaît à tout organisateur le droit de l'exclure de la manifestation, à tout moment pour non-respect de ces engagements et ce sans justification, indemnisation ou remboursement de ses frais éventuels. Si une exclusion est prononcée le bureau pourra statuer sur la radiation du signataire selon l'article 8 des statuts.

**Article 6 :**

Le présent règlement est valable pour toute manifestation organisée par TEAM 4B45, sauf modification par l'assemblée générale.

**Article 7 :**

L'Association pourra organiser des achats groupés, négocier des tarifs préférentiels auprès de fournisseurs de pièces et d'équipements moto mais aussi produits moto, tee-shirts, porte-clés

Par ailleurs l'Association s'autorise toute manifestation festive ou non, qu'elle juge conforme à l'esprit qui l'anime.

**Article 8 :** Loi informatique

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part.

J'accepte

Je refuse

**Article 9 :** Droit à l'image

Tout membre du TEAM 4B45 autorise expressément le bureau de l'Association à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'accepte

Je refuse

**Article 10 :** Vol et dommage

TEAM 4B45 décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages pour quelque raison que ce soit.

**Article 11 :**

- Tout membre du TEAM 4B45 autorise l'organisation X d'une manifestation Y à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.
- TEAM 4B45 décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 12 :

Tout membre reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et se voit signer le document précédé de la mention « Bon pour accord »

Article 13 :

Le règlement peut être modifié par une décision du bureau à tout moment et sera dans ce cas transmit aux membres pour signature.

Fait à Les BORDES le 12/02/2018

Pour le président

BE BAETELD Eddy



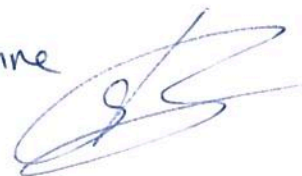
Pour le vice-président

BD BONGIBAUT DIDIER



Pour le trésorier

FB. BOURD Fabienne



Pour le secrétaire

J-L JUREAU Laurent



